



Guide pratique épargne salariale

Comment investir solidaire ?



Salariés d'entreprises, ce guide vous concerne. Il est possible aujourd'hui de faire fructifier votre épargne salariale en investissant dans des activités utiles à la création d'emplois, de logements très sociaux ou d'activités favorables au développement durable.

FOCUS

Pour souscrire ce type de placement en toute sérénité, lisez attentivement ce guide pratique, il répond à vos interrogations.



Avec votre épargne salariale, vous pouvez participer à une économie porteuse de sens en finançant par exemple :

Envie 44 est une entreprise de l'agglomération nantaise qui collecte et valorise des produits électrodomestiques en fin de vie. Ses salariés sont des personnes en parcours d'insertion professionnelle dont plus de 50%, à l'issue de leur contrat, trouvent un emploi sur le marché du travail conventionnel.

Cette entreprise d'insertion est financée par **France Active**, un réseau national de financement solidaire.

En 2010, notamment grâce à l'épargne salariale solidaire, France Active a soutenu plus de 6 700 projets permettant ainsi de créer ou consolider près de 30 000 emplois dans toute la France.

Habitat & Humanisme acquiert et réhabilite des appartements en ville afin de permettre à des familles ou des personnes seules en difficulté d'accéder à un logement décent, à faible loyer.

En 2010, notamment grâce à l'épargne salariale solidaire, plus de 2 500 familles ont pu être logées ou relogées par **Habitat & Humanisme**.

Ces entreprises et associations développent des activités à fort impact social et/ou environnemental.

Vous souhaitez contribuer à leur développement : investissez solidaire grâce à votre épargne salariale !

➔ L'ÉPARGNE SALARIALE, KÉSAKO ?

L'épargne salariale constitue l'ensemble des dispositifs (intéressement, participation, versement libre, abondement) vous permettant d'être associé financièrement à la réussite de votre entreprise et/ou de vous constituer une épargne avec l'aide de celle-ci. Investie selon vos choix personnels, l'épargne salariale est traditionnellement gérée par l'intermédiaire de Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE).

L'épargne salariale peut se décliner de façon solidaire ; vos placements génèrent alors une double rentabilité : financière et sociale.

➔ L'ÉPARGNE SALARIALE SOLIDAIRE : TOUS GAGNANTS !

Grâce à l'épargne salariale solidaire, vous mettez votre argent au service de la création d'emplois, de la construction de logements sociaux ou encore du développement de projets de solidarité internationale et de protection de l'environnement, tout en faisant fructifier votre épargne d'entreprise.

Depuis 2010, votre entreprise a l'obligation de vous proposer au moins un Fonds Commun de Placement d'Entreprise Solidaire (FCPES) dans le cadre de votre Plan d'Épargne Entreprise (PEE). Cette obligation existe depuis plusieurs années pour les Plans d'Épargne pour la Retraite Collectifs (PERCO).

L'offre de fonds solidaires s'est considérablement enrichie ces dernières années avec des niveaux de risque et de potentiel de gain gradués :

- les fonds actions (risques importants, potentiel de gains plus élevé),
- les fonds obligataires (risques faibles, gains limités),
- les fonds diversifiés (gestion mixte entre actions, obligations, titres monétaires ; risques et potentiel de gain intermédiaires)



➔ CONCRÈTEMENT

Lorsque vous recevez votre épargne salariale, vous devez indiquer sur quel(s) FCPE vous souhaitez investir votre argent.

Pour épargner solidaire, il vous suffit de sélectionner le FCPE solidaire (dans la dénomination du fonds, l'adjectif « solidaire » apparaît quasi-systématiquement) pour tout ou partie de votre placement.

En conformité avec la réglementation européenne, entre 5 et 10% de votre placement seront investis dans des entreprises agréées solidaires (agrément préfectoral). Les 90 à 95 autres pourcents seront placés soit en actions d'entreprises ayant une démarche socialement responsable, soit dans des obligations ou encore dans des titres monétaires.

Investissement Socialement Responsable (ISR) et investissement solidaire, quelles différences ?

ISR et investissement solidaire relèvent d'une même finalité : rendre la finance plus éthique et responsable. Bien que complémentaires, ces deux investissements sont cependant différents.

L'Investissement Socialement Responsable, consiste à « intégrer des critères extra-financiers dans les décisions de placements et la gestion de portefeuilles » (Novethic). Il permet aux épargnants d'investir dans des entreprises cotées en Bourse ayant les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.

Les investissements solidaires, quant à eux, sont réalisés dans des entreprises qui :

- ne sont pas cotées en Bourse,
- sont implantées dans les territoires (entreprises de proximité),
- et dont l'activité, centrée sur la réponse aux besoins essentiels des hommes et des femmes (logement, emploi, environnement durable...), n'est pas délocalisable.

➔ UNE VÉRITABLE PERFORMANCE FINANCIÈRE

En plus de financer une économie réelle et humaine, les fonds d'épargne salariale solidaire proposent autant de sécurité et de performance financière que les FCPE classiques.

En 2010, à titre indicatif, les FCPEs labellisés Finansol ont offert une performance financière :

	2010
Fonds actions	jusqu'à 7,4%
Fonds obligataires	jusqu'à 2,6%
Fonds diversifiés	jusqu'à 9,75%

➔ UNE FISCALITÉ AVANTAGEUSE

L'épargne salariale investie dans un FCPE solidaire, dans le cadre d'un PEE ou d'un PERCO, ainsi que les plus values et revenus réalisés, sont **exonérés d'impôt sur le revenu**. Les plus values sont cependant assujetties à la CSG, CRDS et aux prélèvements sociaux y compris au RSA (Revenu Solidarité Active).

L'épargne doit être bloquée au moins cinq ans pour un PEE et jusqu'à la retraite pour les PERCO. Il existe pour les deux, des cas de déblocages anticipés (mariage, PACS, cessation du contrat de travail du bénéficiaire...).

500.000 salariés ont déjà opté pour un fonds solidaire via leur dispositif d'épargne salariale, pourquoi pas vous ?



➔ LE LABEL FINANSOL, LA GARANTIE SOLIDAIRE

Comment être sûr que mon épargne salariale est véritablement investie de façon solidaire ?

En souscrivant un fonds d'épargne salariale labellisé Finansol, vous êtes assuré d'une gestion solidaire et transparente de votre épargne.

Attribué annuellement par un comité d'experts indépendants, le label garantit le financement d'activités à fort impact social et/ou environnemental. La société de gestion du fonds s'engage, par ailleurs, à donner aux souscripteurs une information fiable sur le placement labellisé et les activités financées.

Retrouvez la liste complète des fonds d'épargne salariale labellisés Finansol ci-contre ou dans le guide des placements solidaires sur www.finansol.org

➔ LES FCPE SOLIDAIRES LABELLISÉS FINANSOL

Secteurs d'activité financés

Etablissements	Produits	Secteurs d'activité financés			
		Emploi	Social/Logement	Environnement	Solidarité internat
Ag2r La Mondiale	- FCPE Arial Solidaire ISR	•			
Amundi Group	- FCPE Amundi Label Equilibre Solidaire	•	•		
	- FCPE Amundi Label Actions Solidaire	•	•		
	- FCPE Amundi Label Obligataire Solidaire et Arcancia	•	•		
	- FCPE Actions Ethique et Solidaire	•	•		
BNP Paribas AM	- FCPE Multipar Solidaire Dynamique Socialement responsable	•	•		
	- FCPE Multipar Solidaire Oblig Socialement responsable	•			
	- FCPE Saur Epargne Solidaire (uniquement les salariés de Saur)	•	•		
Boissy Finance	- FCPE Covea Finance Développement Durable Solidaire	•	•		
Ecofi Investissements	- FCPE Choix Responsable Engagement	•	•	•	•
	- FCPE Choix Responsable Développement	•		•	
	- FCPE Choix Responsable Prudence	•	•	•	•
	- FCPE Schneider Energie (uniquement les salariés de Schneider Electric)	•	•	•	•
Fongepar	- FCPE Amplitude Dynamique Solidaire	•			
	- FCPE Destination Avenir Solidaire	•			
	- FCPE Fongépargne Insertion Emplois Equilibre	•			
	- FCPE Fongépargne Insertion Emplois Dynamique Solidaire	•			
Inter Expansion	- FCPE Grand Ouest Expansion Solidaire	•	•		
	- FCPE Région Nord Solidaire	•			
	- FCPE Languedoc Roussillon Expansion Solidaire	•	•		
	- FCPE Péri Ethique Solidaire	•	•		
	- FCPE Expansor Compartiment VI Solidaire	•			
La Banque Postale AM	- FCPE Décisiel Responsable Actions 70 Solidaire	•			
Macif Gestion	- FCPE Macif Croissance Durable et Solidaire ES	•			
Natixis Interépargne	- FCPE Carrefour Equilibre Solidaire (uniquement les salariés Carrefour)	•	•	•	•
	- FCPE Impact ISR Rendement Solidaire	•	•	•	•
	- FCPE Natixis Avenir Mixte Solidaire	•	•	•	•
	- FCPE Natixis ES Insertion Emplois Solidaire	•			
	- FCPE ES-PL Solidaire BP	•			

➔ ILS ONT SOUSCRIT UN FCPE SOLIDAIRE, ILS EN PARLENT !

« Dans le cadre de mon plan d'épargne entreprise, j'ai souscrit le FCPE Carrefour Equilibre Solidaire. Cela me permet d'agir à titre individuel, puisqu'en souscrivant ce fonds solidaire, je finance par la même occasion des structures agissant pour l'insertion par l'emploi et le logement. En plus, le rapport risque-rendement de ce fonds s'avère intéressant. »

Michel Enguelz, salarié de Carrefour et souscripteur du FCPE Carrefour Equilibre Solidaire

« Il y a peu de temps, l'épargne salariale était encore quelque chose d'assez flou pour moi. Je ne savais pas vraiment qui gérait mon argent et à quoi il pouvait bien servir. Le seul intérêt de cette épargne pour moi était l'abondement apporté par mon employeur !

Les différents scandales intervenus lors de la crise financière de ces dernières années m'ont poussé à m'interroger sur l'utilisation qui était faite de mon épargne. C'est ainsi que j'ai découvert qu'il existait une manière simple d'avoir accès à des produits d'épargne salariale gérés de manière transparente et conforme à mes valeurs. Et le seul changement que ça impliquait pour moi était de cocher une case différente de celle que je cochais d'habitude sur mon bordereau de versement !

Cela fait maintenant deux ans que je place mon épargne salariale de manière solidaire, et que je contribue ainsi à aider des entreprises embauchant des personnes en situation d'exclusion, à développer leur activité ! »

Guillaume V., salarié d'une PME et souscripteur d'un FCPES multi-entreprises

« Ma motivation pour souscrire au fonds solidaire, proposé par mon entreprise, résidait dans la qualité du projet qui était développé. En effet, la poche solidaire du fonds aidait, d'une part, de lutter contre la précarité énergétique en France avec des investissements dans de l'habitat très social à forte performance énergétique et dans des structures favorisant l'insertion de personnes en difficulté grâce aux métiers de l'électricité. D'autre part, la poche solidaire investissait dans des sociétés permettant l'accès à l'électricité des populations rurales dans les pays d'Afrique subsaharienne et en Inde.

L'accès à l'électricité pour tous était pour moi un projet porteur de sens ! »

Christophe Poline, salarié de Schneider Electric et souscripteur du FCPE Schneider Energie

➔ VOTRE ENGAGEMENT PERMET DE CHANGER CONCRETEMENT LES CHOSES, EN FINANÇANT :

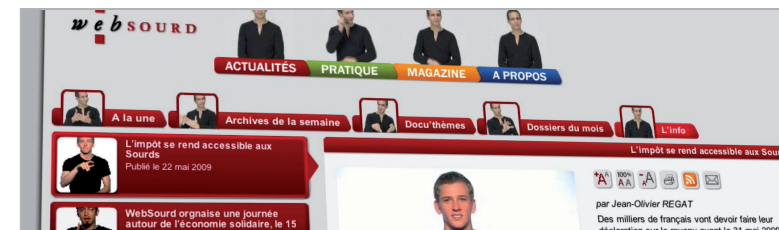
Le développement d'une agriculture saine et responsable :

Terre de Liens est une association dont l'objectif est de changer notre rapport à l'alimentation et à l'agriculture. Valorisant les dimensions collectives et solidaires pour l'accès à la terre et sa gestion, Terre de Liens soutient les pratiques agricoles soutenables pour la planète.

Grâce à l'épargne salariale solidaire dont elle bénéficie, **Terre de Liens** fait l'acquisition de terres agricoles afin d'aider les jeunes agriculteurs souhaitant pratiquer une agriculture saine et responsable à démarrer ou développer leur activité.

En 2010, **Terre de Liens** a financé 60 fermes.

Une meilleure intégration des personnes handicapées :



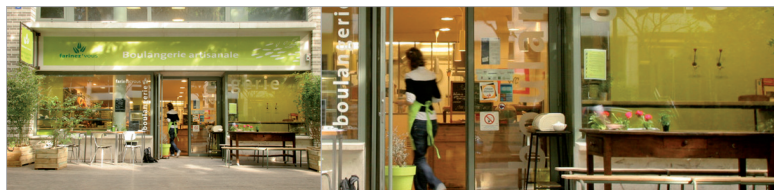
WebSourd est une entreprise implantée à Toulouse qui propose des outils de traduction en langue des signes pour les personnes sourdes (il y a 4 à 5 millions de sourds en France). Sont par exemple développés des systèmes permettant aux sourds de téléphoner (grâce à un opérateur qui traduit les propos en langue des signes), de communiquer avec les administrations ou d'accéder à l'actualité sur un site Internet.

De lourds investissements technologiques sont nécessaires pour développer cette activité. Grâce à l'épargne salariale solidaire dont elle bénéficie, **PhiTrust Partenaires, société de capital-risque solidaire** a pu participer au financement de ce projet.

Des commerces de proximité, porteurs de valeurs :

Farinez' vous est la première boulangerie d'insertion en France.

Située à Paris, l'activité de la boulangerie sert de support à la réinsertion de personnes éloignées de l'emploi et promeut une consommation responsable en fabriquant du pain à base de farines de tradition française et de levain naturel. L'entreprise emploie à ce jour 7 personnes dont 4 en insertion.



Le projet d'entreprise s'inscrit dans une démarche d'écocitoyenneté globale, pensée du financement jusqu'à l'aménagement du local et aux matériaux utilisés pour la vente à emporter.

Grâce à l'épargne salariale solidaire dont elle bénéficie, Garrigue, société de capital risque solidaire, a participé au financement de ce projet.

L'accès du plus grand nombre à une énergie propre :

Kayer est une entreprise implantée au Sénégal qui propose des solutions énergétiques pour le monde rural. Faisant le constat d'un déficit d'accès à l'électricité en zone agricole, les créateurs de ce projet (l'Union des Groupements de Méckhé) ont su innover en proposant des solutions de production locale d'énergie solaire, financées par un crédit adapté aux populations. Ainsi, **Kayer** importe, assemble, commercialise, installe et répare des systèmes solaires photovoltaïques. Outre le fait qu'il permette à de nombreuses familles et entreprises d'avoir accès à l'électricité, ce projet a l'ambition de créer des opportunités économiques et des compétences locales autour du solaire. C'est le développement d'un tissu économique créateur de richesse et d'emplois pour les jeunes ruraux.

Grâce à l'épargne salariale solidaire dont elle bénéficie, la SIDI, société d'investissement solidaire dans les pays du Sud, a pu financer et accompagner ce projet depuis sa création.

Et vous ?

Quels sont les projets financés par le fonds d'épargne salariale solidaire proposé par votre entreprise ?

Renseignez-vous auprès de votre Direction ou de votre Comité d'Entreprise.

→ CE QU'IL FAUT RETENIR DE L'ÉPARGNE SALARIALE SOLIDAIRE :

- Vous faites fructifier votre épargne d'entreprise, tout en participant à la création d'emplois, à la construction de logements sociaux ou encore au développement de projets de solidarité internationale et de protection de l'environnement
- Elle offre autant de sécurité que l'épargne salariale classique et une performance très régulière
- Elle vous permet de bénéficier d'exonérations d'impôts
- En souscrivant un fonds d'épargne salariale labellisé **Finansol**, vous êtes assuré d'une gestion solidaire et transparente de votre épargne

500.000

salariés ont déjà opté pour un fonds solidaire via leur dispositif d'épargne salariale, **pourquoi pas vous ?**



Ce guide est soutenu par :

